



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MIRABEL  
SERVICE DU GÉNIE

### ANNEXE AU RÈGLEMENT

Règlement concernant la réalisation des travaux d'augmentation de la capacité du poste de pompage Cyr et la réalisation d'une conduite de refoulement dans le secteur de Saint-Janvier incluant sans s'y limiter tous les travaux connexes à la complète réalisation des travaux ainsi que les honoraires professionnels, les frais d'acquisition de terrain et de déplacements d'utilités publiques et les frais de financement.

N/Réf. : X3 512 N14242

Item	Financement	COÛT \$
1	<b>Poste de pompage</b> augmentation de capacité et mise aux normes incluant tous les travaux connexes de réaménagement du site	1 953 000 \$
2	<b>Conduite de refoulement</b> 1100m de conduite incluant tous les travaux connexes de réfection des lieux	1 286 000 \$
	<b>Total des travaux :</b>	<b>3 239 000 \$</b>
3	<b>Contingences</b>	333 000 \$
4	<b>Honoraires</b>	238 000 \$
5	<b>Taxes nettes</b>	190 000 \$
6	<b>Frais de financement</b>	200 000 \$
	<b>Total des autres frais :</b>	<b>961 000 \$</b>
	<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>4 200 000 \$</b>

La directrice du Service du génie,

Geneviève Cauden, ing.  
GC/mat

Le 17 mars 2023